

SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le quatrième jour du mois d'avril en l'an deux mille dix-sept, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19 : 30 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
 Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS (ÈRE) :
 Gratien Tardif
 Jean-Pierre Ducruc
 Michel Routhier
 Catherine Marquis
 Guy Boucher
 Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe : Madame Christiane Couture

Présence de 1 citoyen.

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Séance ordinaire du 07 mars 2017
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Loi sur l'équité salariale – Mandat
 - Exposition des œuvres du poète Pamphile Le May
 - Mandat pour services professionnels – Sophie Vaillancourt c. Municipalité de Sainte-Croix
 - Mandat pour services professionnels – Sophie Vaillancourt c. Municipalité de Sainte-Croix et autres
 - Mandat pour services professionnels – Roger Bernatchez c. Municipalité de Sainte-Croix et autres
 - Mandat pour services professionnels – Représentation devant la cour municipale de la MRC de Lotbinière (dossiers Circuit Riverside Speedway de Sainte-Croix)
 - Résiliation contrat de services professionnels – Service première ligne
 - Contrat de services de consultation juridique forfaitaire
 - Départ à la retraite de M. Gérald Plamondon
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer

Surfaceuse à glace électrique

 - Adoption – Règlement d'emprunt numéro 563-2017
 - Soumission(s) et octroi de contrat

Aménagement du parc Jean-Guy-Fournier

Achat, aménagement d'une surface et construction d'un jeu d'eau

 - Soumission(s) et octroi de contrat

Modification et conversion du système de réfrigération du gaz R-22 au gaz R-513A

 - Règlement d'emprunt n° 562-2017 - Dépôt du certificat de la tenue du registre conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM)
- 5) Congrès annuel
 - L'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
 - L'Association Québécoise des Arénas et des Installations Récréatives et Sportives (AQAIRS)

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2017

6) Voirie

Réfection rue des Chutes

- Honoraires professionnels n° 5 (EnGlobe Corp.)

Réfection rue Laflamme

- Règlement d'emprunt n° 561-2017 - Dépôt du certificat de la tenue du registre conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM)
- Soumission(s) et octroi de contrat

Réfection rue du Bateau

- Honoraires professionnels n° 4 (Les Services exp inc.)
- Acceptation des plans et devis préliminaires
- Adoption – Règlement d'emprunt numéro 564-2017

Aide financière accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal

- Attestation des travaux de voirie 2017

7) Hygiène du milieu

- Mandat expertise hydrogéologique (Arrakis Consultants inc.)

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)

- Demande de contribution gouvernementale

8) Aménagement/urbanisme/développement

Comité consultatif d'urbanisme

- Dépôt du procès-verbal de la séance du 15 février 2017
- Proposition de changements au Règlement de lotissement

9) Loisirs et culture

Parcs municipaux

- Honoraires professionnels n° 2 (EnGlobe Corp.)
- Enseignes pour les parcs municipaux- Soumission(s) et octroi de contrat

Terrain de jeux

- Engagement de la coordonnatrice en chef
- Tarification 2017

Pavillon de services

- Décompte progressif n° 4 (C.J. Picard inc.)

Optimisation de l'abri permanent

- Décompte progressif n° 4 (C.J. Picard inc.)

10) Varia

Comité d'embellissement

- Engagement temporaire de Madame Thérèse Boisvert, préposée à l'entretien des aménagements floraux de la municipalité

Organisme des Bassins versants (OBV) de la zone du Chêne

- Cours d'eau secondaire du Ruisseau Barbin – Mandat

Association Québécoise des bénévoles en recherche et sauvetage (AQBRS)

- Demande d'autorisation

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

083-2017

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2017

084-2017 PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 07 MARS 2017

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 07 mars 2017 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

085-2017 COMPTES À PAYER

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE MARS 2017

SALAIRES BRUTS DU 26 FÉVRIER AU 25 MARS 2017	MAIRE & CONSEILLERS	21 008.31
	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	14 077.18
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADIÈRES, POMPIERS, MACHOIRS DE VIE, P/RÉPONDANTS, VOIRIE, RÉSEAU, COM. EMB., CONCIERGERIE, PAT. EXTÉRIEURE & T/JEUX	33 095.75
	AVANTAGES SOCIAUX	6 407.60
	SOUS-TOTAL	74 588.84

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE MARS 2017

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	16.95
	TOTAL	74 605.79

COMPTES PAYÉS DE MARS 2017 – RATIFICATION

C.A.U.C.A.	2 299.50
2303000725 MACH. OUTILL. EQUIPE. INCENDIE	2 299.50 EQUIPEMENT & APPLICATION SURVI-MOBILE
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES	216.48
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	216.48 REMISE FÉVRIER 2017
CORPORATION DES FLEURONS DU QUÉBEC	344.93
269000959 PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	344.93 INSCRIPTIONS ATELIER VERT 2017 (2)
EPLF ENR.	14 806.46
233004443 ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	5 570.14 DÉNEIGEMENT 2016-2017 TROTTOIRS 5/6
233004443 ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	1 954.58 DÉNEIGEMENT 2016-2017 TROTTOIRS AJOUT RUE LAURIER 5/6
233003443 NEIGE - COTE ET RUE DU BATEAU	5 750.66 DÉNEIGEMENT 2016-2017 CÔTE & RUE DU BATEAU 5/6
233004443 ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	1 531.08 DÉNEIGEMENT 2016-2017 TROTTOIRS AJOUT RUE LAFLAMME 5/6
FLEETCOR CANADA MASTERCARD	915.74
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	101.00 ESSENCE SAVANA
270190631 ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	113.00 ESSENCE CENTRE PLEIN AIR
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	100.00 ESSENCE SAVANA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	42.01 ESSENCE SILVERADO
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	97.50 ESSENCE SAVANA
222001631 DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	45.02 DIESEL KUBOTA
232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	43.50 DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	101.00 ESSENCE SAVANA
270135631 DIESEL - PATINOIRE EXTÉRIEURE	48.00 DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	78.58 ESSENCE SILVERADO
222001631 DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	55.00 DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	-8.28 ESCOMPTE ULTRAMAR
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	99.41 ESSENCE SILVERADO

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2017

HYDRO-QUEBEC	7 952.20
241300681 ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 554.28 SERVICE FÉVRIER 2017
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	19.87 SERVICE JANVIER 2017
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	99.25 SERVICE JANVIER 2017
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 161.83 SERVICE FÉVRIER 2017
234050681 ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	135.44 SERVICE FÉVRIER 2017
270120681 ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	2 620.95 SERVICE MARS 2017
241200681 ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 360.58 SERVICE MARS 2017
INFO PAGE INCENDIE	159.82
222000331 TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	159.82 SERVICE MARS 2017
INFO PAGE P/RÉPONDANTS	15.99
223100331 TELEPHONE & MESSAGERS	15.99 SERVICE MARS 2017
INTERFAS EN FIDUCIE	1 559.61
5513870000 ASS. COLLECTIVES A PAYER	1 559.61 POLICE NO 48842 MARS 2017
LES ENTREPRISES J.-R. AUGER	14 394.44
233000443 NEIGE - RUES VILLAGE	501.62 DÉNEIGEMENT 2016-2017 AJOUT RUES LOUIS-HOUE, DU MOULIN, ERNEST-BLOUIN & DEMERS 5/6
233000443 NEIGE - RUES VILLAGE	13 892.82 DÉNEIGEMENT 2016-2017 S/URBAIN 5/6
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	14 141.95
233050443 NEIGE - CONTRAT RURAL	14 141.95 DÉNEIGEMENT 2016-2017 S/RURAL 4/5
M.R.C. DE LOTBINIERE	39 625.63
215000951 QUOTE-PART MRC - EVALUATION	5 824.62 QUOTE-PART 2017 ÉVALUATION 3/12
245120951 QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	8 795.18 QUOTE-PART 2017 ENFOUISSEMENT 3/12
219000951 QUOTE-PART MRC - ADM.	13 652.00 QUOTE-PART 2017 ADM. GÉNÉRALE 1/4
211002951 QUOTE-PART MRC - DÉVELOPPEMENT	11 353.83 QUOTE-PART 2017 DÉVELOPPEMENT 1/4
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	10 920.11
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	786.79 REMISE FÉVRIER 2017
5513825000 RQAP A PAYER	505.54 REMISE FÉVRIER 2017
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	1 638.17 REMISE FÉVRIER 2017
5513850000 R.R.Q. A PAYER	3 597.58 REMISE FÉVRIER 2017
5513841000 IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	230.00 REMISE FÉVRIER 2017
5513840000 IMPOT PROVINCIAL A PAYER	4 162.03 REMISE FÉVRIER 2017
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS	203.65
2308050725 MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	51.73 ABRI TERRAIN DE BALLE PIÈCES & ACC.
2308050725 MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	88.44 ABRI TERRAIN DE BALLE PIÈCES & ACC.
222000522 ENTR.& REPAR.-CASERNE INCENDIE	40.39 BOIS
2308050725 MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	23.09 ABRI TERRAIN DE BALLE PIÈCES & ACC.
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	4 535.52
5513820000 ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	1 131.00 REMISE FÉVRIER 2017
5513816000 IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	245.00 REMISE FÉVRIER 2017
5513815000 IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	3 159.52 REMISE FÉVRIER 2017
TELU COMMUNICATIONS INC.	796.07
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	160.72 SERVICE MARS 2017
222000331 TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	72.98 SERVICE MARS 2017
261000331 TELEPHONE-URBANISME	85.49 SERVICE MARS 2017
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	217.24 SERVICE MARS 2017
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	132.86 SERVICE MARS 2017
241400331 TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	63.39 SERVICE MARS 2017
241300331 TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	63.39 SERVICE MARS 2017
TELU MOBILITE	187.26
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	23.53 SERVICE MARS 2017
211000331 TELEPHONE CELL. 806-6809	58.02 SERVICE MARS 2017
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	59.18 SERVICE MARS 2017
270120331 TELEPHONE CELL. - C/COMM.	23.00 SERVICE MARS 2017
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	23.53 SERVICE MARS 2017
VIDÉOTRON LTÉE	201.10
261000331 TELEPHONE-URBANISME	41.38 SERVICE AVRIL 2017
222000331 TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	41.38 SERVICE AVRIL 2017
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	41.36 SERVICE AVRIL 2017
222000331 TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	76.98 SERVICE AVRIL 2017
YVES LACHANCE	150.00
213000349 BULLETIN D'INFORMATION	150.00 RÉDACTION AVIS MUNICIPAL SUPPLÉMENTAIRE MARS 2017
Paiement : 113 426.46	

COMPTES À PAYER DE MARS 2017

ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.	9 142.81
241200521 ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	427.71 ENTRETIEN VANNE DE CONTRÔLE PUIITS # 2
241501521 ENTR.& REP. - ST.POMP. R.EGOUT	8 715.10 ENTRETIEN PANNEAU CONTRÔLE POSTE POMPAGE RUE LAFLEUR
AREO-FEU LTEE	1 235.98
2303000725 MACH. OUTILL. EQUIPE. INCENDIE	1 235.98 BOYAUX D'INCENDIE
ASCENSEURS THYSSENKRUPP (CANADA) LTÉE	807.75
270121522 ENTRETIEN ASCENSEUR	807.75 ENTRETIEN ASCENSEUR
ASSOCIATION DES DIRECTEURS	596.72
213000310 DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	596.72 CONGRÈS 2017
AUDIO CINÉ FILMS INC.	48.29
259001499 POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	48.29 TRANSPORT FILM "MOANA"

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2017

BUROPLUS ST-EX	323.83
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	96.64 FOURNITURES DE BUREAU
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	227.19 FOURNITURES DE BUREAU
C.A.U.C.A.	517.39
222000331 TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	517.39 FRAIS MENSUEL SURVI-MOBILE 15 MARS AU 04 JUIN 2017
C.E.R. TURMEL ENR.	923.41
269000959 PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	923.41 CROCHETS & BOÎTES À FLEURS
CHRISTIANE COUTURE	256.90
216000416 REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	256.90 CADEAU 25 ANS (YVAN GAGNON)
COMPASS MINERALS CANADA CORP.	5 449.02
241200635 USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	5 449.02 SEL ADOUCISSEUR
CONVAL QUEBEC	320.32
241200521 ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	320.32 VANNES ÉLECTRIQUES POUR MACHINE À POLYMÈRE
DEL DEGAN, MASSÉ & ASSOCIÉS INC.	3 754.81
261000419 SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	3 754.81 SERVICE D'URBANISME DU 7 FÉVRIER AU 1er MARS 2017
DÉPLACE DE L'AIR	827.82
270195447 SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	413.91 ENTRAÎNEMENT SESSION HIVER 2017 4/5
270195447 SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	413.91 ENTRAÎNEMENT SESSION HIVER 2017 5/5
DISTNET INC.	5 388.31
241200444 USINE EAU - GESTION DES BOUES	3 695.30 NETTOYER BASSIN RÉTENTION & VIDER FOSSE SEPTIQUE
241400445 GESTION BOUES - DEGRILLEUR	761.71 NETTOYER DÉGRILLEUR
241500445 GESTION BOUES - ST. POMPAGE	931.30 NETTOYER STATIONS POMPAGE LAFLEUR & LECLERC
FLEETCOR CANADA MASTERCARD	178.44
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	58.00 ESSENCE INC.
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	13.20 ESSENCE INC.
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	52.99 ESSENCE INC.
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	55.17 ESSENCE INC.
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-0.92 ESCOMPTE ULTRAMAR
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	36.00
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	36.00 AVIS DE MUTATION
FRENETTE MÉLANIE	145.40
123471000 LOC. SALLE - CEN. COMMUNAUTAIR	145.40 REMBOURSEMENT LOCATION SALLE
GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.	10 965.00
245210446 ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	5 227.80 SERVICE FÉVRIER 2017
245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT	5 679.35 SERVICE FÉVRIER 2017
245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT	57.85 SERVICE SUPPLÉMENTAIRE CÔTE DU NORD & 6986 POINTE-PLATON
GRUPE CASTONGUAY INC.	1 898.64
234000521 ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	718.59 REMPLACER LUMINAIRES (2)
222000522 ENTR.& REPAR.-CASERNE INCENDIE	1 045.53 INSTALLER PRISE POUR POMPE SUBMERSIBLE
270120522 ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	134.52 VÉRIFIER CHAUFFAGE SALLE DE CONFÉRENCE & BUREAU DE LA DIRECTION
GRUPE GYRO TECH INC.	3 449.25
2304000725 MACH. OUTILL. EQUIP. VOIRIE	3 449.25 ACHAT ET INSTALLATION FLÈCHE, SUPPORT & MINI-BARRE SAVANA
HYDRO-QUEBEC	207.92
241500681 ELECT.- ST.POMP LAFLEUR 787470	118.61 SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2017
241501681 ELECT.-ST.POMP LECLERC 923850	89.31 SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2017
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	71.98
259001499 POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	71.98 AFFICHES C/FAMILLES
LABORATOIRES ENVIRONEX	193.05
241200411 ANALYSE DE L'EAU	150.28 ANALYSE D'EAU
241400411 ANALYSE DES EAUX USÉES	42.77 ANALYSE D'EAU
LE RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE	316.18
219000494 COTISATION & ABONNEMENT - ADM.	316.18 ABONNEMENT ANNUEL
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.	878.13
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	533.20 LOCATION PELLE (FOSSÉ 3e RANG)
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	344.93 CHANGER VALVE ENTRÉE D'EAU (RUE HAMEL)
LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.	695.62
232000650 PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	149.44 BOTTES (ABATTAGE D'ARBRES)
270190522 ENTR. PISTES DE SKI FOND	546.18 BOTTES (3) & GANTS (2) (ABATTAGE D'ARBRES)
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	256.78
270230670 ACHATS DE VOLUMES	62.90 ACHATS VOLUMES
270230670 ACHATS DE VOLUMES	251.53 ACHATS VOLUMES
270230670 ACHATS DE VOLUMES	-57.65 CRÉDIT ACHATS VOLUMES
MACHINERIE COULOMBE INC.	100.35
232000526 ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	100.35 RÉPARER SOUFFLEUR SUR KUBOTA
MARTIN & LÉVESQUE (1983) INC.	249.27
222000650 PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	249.27 CHEMISES & PANTALONS INC.
MATHIEU BEAURIVAGE ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE	574.88
2303000722 POSTE INC- ENTR & AMELIORATION	574.88 DESCRIPTION TECHNIQUE PARTIE LOT 5 647 989
ME MARYLÈNE DEMERS, NOTAIRE	952.83
2304031721 RÉFECTION RUE DES CHUTES	952.83 HON. PROF. SERVITUDE AQUEDUC & ÉGOUTS LOT 3 591 960
MEUNERIE GERARD SOUCY INC.	57.49
269000959 PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	57.49 BACS À FLEURS COM. EMB.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2017

MICHÈLE YOUINOU	300.00	
216000416 REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	300.00	SACS CADEAUX (12) BRUNCH DES BÉNÉVOLES
MINISTRE DES FINANCES - REGIE DU CINEMA	61.25	
259001499 POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	61.25	RENOUVELLEMENT PERMIS
NORA BYRNE	712.50	
270195447 SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	712.50	COURS YOGA RETRAITÉS 2/2
O.M.H. DE STE-CROIX	4 559.25	
252000970 PART. DEFICIT O.M.H. (10%)	4 559.25	QUOTE-PART DÉFICIT 2017 2/4
PG SOLUTIONS INC.	939.35	
213000527 ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	2 304.10	POINT D'ACCÈS SANS FIL (WIFI) & COMMUTATEUR RÉSEAU
213000527 ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	-1 364.75	CRÉDIT SERVICE SOUTIEN TECHNIQUE
PHARMACIE STE-CROIX INC.	5.58	
241200635 USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	5.58	EAU U/EAU
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS	168.67	
241200521 ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	31.02	TUYAU POMPE DOSEUSE
2308050725 MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	59.22	ABRI TERRAIN DE BALLE, PIÈCES & ACC.
235500649 PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	43.96	BOULON, RONDELLE & ÉCROU
270120526 ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	34.47	THERMOSTAT
STE-CROIX SPORTS INC.	56.74	
216000416 REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	56.74	PLAQUE (25 ANS YVAN GAGNON)
STELEM	5 518.80	
2304000725 MACH. OUTILL. EQUIP. VOIRIE	5 518.80	DÉTECTEUR DE FUITES, CAPTEUR & AIMANT
SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.	505.26	
270120526 ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	505.26	REPLACER APPAREIL ÉCLAIRAGE D'URGENCE SALLE DES CHEVALIERS
TELU COMMUNICATIONS INC.	115.07	
241200331 TELEPHONE - U/EAU 796-2180	115.07	SERVICE AVRIL 2017
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	4 430.59	
261000412 SERV. JURIDIQUE URBANISME	3 801.45	HON. PROF. DOSSIER URBANISME
261000412 SERV. JURIDIQUE URBANISME	629.14	HON. PROF. DOSSIER URBANISME

Paiement : 68,193.63

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 04-2017

086-2017

LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE - MANDAT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix a procédé à l'étude de la Loi sur l'équité salariale et a produit un rapport tel que demandé par la Loi en 2012;

ATTENDU QUE la Loi sur l'équité salariale oblige la réalisation d'une évaluation du maintien de l'équité salariale tous les 5 ans;

ATTENDU la proposition d'intervention en équité salariale datée du 16 mars 2017 du Groupe conseil Option Résultats au prix de 1 550 \$, taxes en sus;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement de mandater le Groupe conseil Option Résultats afin de produire le rapport du maintien de l'équité salariale.

087-2017

EXPOSITION DES ŒUVRES DU POÈTE PAMPHILE LE MAY

CONSIDÉRANT QUE l'Association des familles Lemay dit Delorme dit Poudrier désire nous céder gratuitement l'exposition des œuvres du poète Pamphile Le May;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité pour l'histoire de Sainte-Croix;

CONSIDÉRANT la nature historique de cette exposition;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à rendre cette exposition publique et à la garder en bon état;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'entreprendre les démarches nécessaires avec l'Association pour la cession de ladite exposition des œuvres du poète Pamphile Le May.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'Association des familles Lemay dit Delorme dit Poudrier.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2017

088-2017

**MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – SOPHIE VAILLANCOURT
C. MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

CONSIDÉRANT le nouveau recours intenté par Mme Sophie Vaillancourt, propriétaire du 65, rue du Bateau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit se défendre par rapport à ce nouveau recours judiciaire;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de mandater Me Patrick Beauchemin, de l'étude Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l., en regard du dossier de Mme Sophie Vaillancourt c. Municipalité de Sainte-Croix et autres re : demande de pourvoi en contrôle judiciaire du règlement no 557A-2016 (C.S. : 200-17-025482-175).

089-2017

**MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – SOPHIE VAILLANCOURT
C. MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX ET AUTRES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut, à tout moment, mandater les avocats de son choix pour la représenter devant les tribunaux ou encore dans le cadre de l'obtention d'opinions juridiques;

CONSIDÉRANT l'article 2125 du *Code civil du Québec*;

CONSIDÉRANT le désir du conseil de continuer à travailler avec Me Patrick Beauchemin, maintenant de l'étude Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l.;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de mandater Me Patrick Beauchemin, de l'étude Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l., pour la poursuite du mandat dans le dossier de Mme Sophie Vaillancourt c. Municipalité de Sainte-Croix et autres re : demande en démolition du chalet situé au 63, rue du Bateau (C.A. : 200-09-009358-166 et C.S. : 200-17-022510-150).

QUE cette résolution a pour effet d'abroger toute résolution antérieure concernant ce dossier.

QUE Me Patrick Beauchemin, de l'étude Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l., soit autorisé de reprendre et/ou conserver l'ensemble des documents et informations rédigés dans ce dossier.

090-2017

**MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – ROGER BERNATCHEZ C.
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX ET AUTRES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut, à tout moment, mandater les avocats de son choix pour la représenter devant les tribunaux ou encore dans le cadre de l'obtention d'opinions juridiques;

CONSIDÉRANT l'article 2125 du *Code civil du Québec*;

CONSIDÉRANT le désir du conseil de continuer à travailler avec Me Patrick Beauchemin, maintenant de l'étude Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l.;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne supportera jamais plus de 25 % des honoraires d'avocats puisque 25 % est également assumé par la MRC de Lotbinière et 50 % par l'assureur de la Municipalité, la Mutuelle des municipalités du Québec;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de mandater Me Patrick Beauchemin, de l'étude Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l., pour la poursuite du mandat dans le dossier de M. Roger Bernatchez c. Municipalité de Sainte-Croix et autres (C.S. : 200-17-024899-163).

QUE cette résolution a pour effet d'abroger toute résolution antérieure concernant ce dossier.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2017

QUE Me Patrick Beauchemin, de l'étude Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l., soit autorisé de reprendre et/ou conserver l'ensemble des documents et informations rédigés dans ce dossier.

091-2017

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – REPRÉSENTATION DEVANT LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC DE LOTBINIÈRE (DOS- SIER CIRCUIT RIVERSIDE SPEEDWAY DE SAINTE-CROIX)

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut, à tout moment, mandater les avocats de son choix pour la représenter devant les tribunaux ou encore dans le cadre de l'obtention d'opinions juridiques;

CONSIDÉRANT l'article 2125 du *Code civil du Québec*;

CONSIDÉRANT que l'audition des dossiers de Circuit Riverside Speedway de Sainte-Croix est prévue pour le 28 avril prochain devant la Cour municipale de la MRC de Lotbinière;

CONSIDÉRANT le désir du conseil de continuer à travailler avec Me Patrick Beauchemin, maintenant de l'étude Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l.;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de mandater Me Patrick Beauchemin, de l'étude Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l., pour représenter la Municipalité lors de l'audition prévue le 28 avril prochain devant la Cour municipale de la MRC de Lotbinière pour les dossiers Circuit Riverside Speedway de Sainte-Croix;

QUE Me Patrick Beauchemin, de l'étude Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l., soit autorisé de reprendre et/ou conserver l'ensemble des documents et informations rédigés dans ce dossier.

092-2017

RÉSILIATION CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNELS – SERVICE PREMIÈRE LIGNE

CONSIDÉRANT le service première ligne dispensé actuellement par l'étude légale TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY S.E.N.C.R.L. actuellement en vigueur pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT l'article 2125 du Code civil du Québec qui permet à la Municipalité de résilier, unilatéralement, le contrat de service première ligne et ce, à tout moment;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement de résilier le contrat de service première ligne offert par le cabinet TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY S.E.N.C.R.L.;

QUE cette résiliation soit effective à compter de ce jour et que la Municipalité accepte d'être facturée pour la période qui a couru entre le 1^{er} janvier 2017 et ce jour.

093-2017

CONTRAT DE SERVICE DE CONSULTATION JURIDIQUE FORFAITAIRE

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par Me Patrick Beauchemin, de l'étude MORENCY, société d'avocats S.E.N.C.R.L. le 22 mars 2017;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de consultation juridique forfaitaire proposée le 22 mars 2017 de l'étude MORENCY, société d'avocats S.E.N.C.R.L., pour un montant annuel de 2 205,00 \$ plus déboursés et taxes applicables;

QUE de ce montant, il soit déduit la période de l'année déjà écoulée pour l'année 2017. Ce contrat se renouvellera d'année en année en appliquant une augmentation annuelle de 2%, à moins d'un avis contraire donné par l'une des parties avant le 1^{er} décembre de chaque année.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2017

094-2017

DÉPART À LA RETRAITE DE M. GÉRALD PLAMONDON

ATTENDU l'entente intervenue le 29 janvier 2016 concernant le départ à la retraite de M. Plamondon le 30 avril 2017;

ATTENDU les échanges intervenus lors du comité de relation de travail (CRT) du 21 mars 2017;

ATTENDU QUE M. Plamondon a devancé la date de son départ à la retraite du 23 septembre 2017 au 30 avril 2017 afin de permettre l'embauche de son remplaçant;

CONSIDÉRANT les années de services de M. Plamondon à titre de Directeur des loisirs à la municipalité de Sainte-Croix;

Il proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de verser la somme de 3 000 \$ à M. Plamondon.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

095-2017

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE MARS 2017

SALAIRES BRUTS DU 26 FÉVRIER AU 25 MARS 2017	ADMINISTRATION (DIRECTION)	6 525.00
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	12 726.60
	AVANTAGES SOCIAUX	3 285.39
	SOUS-TOTAL	22 536.99

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE MARS 2017

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	TOTAL	22 536.99

COMPTES PAYÉS DE MARS 2017 – RATIFICATION

ALIMENTECH CONTRÔLE	229.95
270135454 FORMATION (CONGRÈS-COLL.) ADM.	229.95 FORMATION HYGIÈNE & SALUBRITÉ ALIMENTAIRES
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES	245.80
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	245.80 REMISE FÉVRIER 2017
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL	64.81
270120999 FRAIS GESTION CSST & AUTRES	65.00 FRAIS DE GESTION 2017
270120200 CONTR.EMPLOYEUR- DIR. LOISIR/C	-0.19 AJUSTEMENT COTISATION 2016
HYDRO-QUEBEC	8 472.50
270181681 ELECTRICITE - GLACE 846563	5 167.71 SERVICE FÉVRIER 2017
270180681 ELECTRICITE - ARENA 748754	3 304.79 SERVICE MARS 2017
INTERFAS EN FIDUCIE	2 161.00
5513870000 ASS. COLLECTIVE A PAYER	2 161.00 ASSURANCE POLICE NO 48842 MARS 2017
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	6 258.04
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	426.36 REMISE FÉVRIER 2017
5513820000 RQAP A PAYER	329.76 REMISE FÉVRIER 2017
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	658.06 REMISE FÉVRIER 2017
5513850000 R.R.Q. A PAYER	2 439.38 REMISE FÉVRIER 2017
5513841000 IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	175.00 REMISE FÉVRIER 2017
5513840000 IMPOT PROV. A PAYER	2 229.48 REMISE FÉVRIER 2017
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC	425.62
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	44.77 AMPOULES DEL
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	369.35 AMPOULES DEL
270161522 ENTR. & REPARATION- TERRAIN	11.50 SEL À GLACE
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	2 537.19
5513825000 C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	764.22 REMISE FÉVRIER 2017
5513816000 IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	200.00 REMISE FÉVRIER 2017
5513815000 IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	1 572.97 REMISE FÉVRIER 2017

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2017

REVENU QUÉBEC		137.30
270120999	FRAIS GESTION CSST & AUTRES	7.24 COTISATION CNT 2016
5513865000	COMMISSION NORMES TRAVAIL	130.06 COTISATION CNT 2016
SHAW DIRECT		52.88
270125339	CABLODISTRIBUTEUR - SHAWDIRECT	52.88 SERVICE MARS 2017
TELUS COMMUNICATIONS INC.		348.19
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	348.19 SERVICE MARS 2017
TELUS MOBILITÉ		81.55
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	23.53 SERVICE MARS 2017
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	58.02 SERVICE MARS 2017

Paiement : 21 014.83

COMPTES À PAYER À PARTIR DE MARS 2017

AIGUISAGE ROUSSEAU		156.36
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	78.18 LAMES (2)
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	78.18 LAMES (2)
ALEX COULOMBE LTEE		513.27
270180610	ACHATS - RESTAURANT	513.27 ACHATS RESTAURANT
ASS. QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES		459.90
270135454	FORMATION (CONGRÈS-COLL.) ADM.	459.90 CONGRÈS 2017
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE		4 209.19
270181610	ACHATS - BAR	6 465.17 ACHATS BAR
270181610	ACHATS - BAR	-2 255.98 CRÉDIT ACHATS BAR
CLAUDE GARNEAU		58.70
270180610	ACHATS - RESTAURANT	58.70 ACHATS RESTAURANT
FROMAGERIE BERGERON		269.10
270180610	ACHATS - RESTAURANT	80.73 ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	80.73 ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	107.64 ACHATS RESTAURANT
GÉRALD PLAMONDON		106.45
270181610	ACHATS - BAR	36.75 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270181660	PRODUITS ENTRETIEN - RESTAURANT	8.00 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270181610	ACHATS - BAR	61.70 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
GFS QUÉBEC INC.		660.26
270180610	ACHATS - RESTAURANT	460.97 ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	199.29 ACHATS RESTAURANT
PLAMONDON GERALD		204.20
270125310	FRAIS DÉPLACEMENT & REPRÉSENTA	204.20 FRAIS DE DÉPLACEMENT JANV. & FÉV. 2017
PRODUITS CAPITAL INC.		802.55
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	802.55 PRODUITS NETTOYANTS
ROBERT BOILEAU INC.		3 137.38
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	3 137.38 LOCATION SURFACEUSE MARS 2017
SISCOM INC.		206.96
270160526	ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	206.96 ENTRETIEN SYSTÈME DE SON
STE-CROIX SPORTS INC.		22.97
270167526	ENTR.&RÉP.-ÉQUIP.MAGASIN SPORT	22.97 ENSEMBLE RUBAN
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		161.06
270180610	ACHATS - RESTAURANT	15.92 ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	14.49 ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	64.05 ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	7.97 ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	16.36 ACHATS RESTAURANT
270181610	ACHATS - BAR	11.79 ACHATS BAR
270180610	ACHATS - RESTAURANT	8.62 ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	21.86 ACHATS RESTAURANT

Paiement : 10 968.35

SURFACEUSE À GLACE ÉLECTRIQUE

096-2017

ADOPTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 563-2017

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire que le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. procède à l'achat d'une surfaceuse à glace électrique;

ATTENDU QUE le coût total de l'achat est estimé à 131 500 \$ net;

ATTENDU QUE cet organisme est sans but lucratif et de propriété municipale;

ATTENDU QU'il est nécessaire de décréter une contribution financière et d'effectuer un emprunt pour permettre à cet organisme de payer le coût de cet achat;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2017

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 07 mars 2017;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gratien Tardif

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 563-2017 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 563-2017 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 563-2017 entrera en vigueur conformément à la loi.

097-2017

SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT

Quatre (4) soumissions reçues :

➤ Robert Boileau inc.	151 192,13 \$
➤ Zéro Celsius Division Les Installations Sportives Agora inc.	151 678,39 \$
➤ Les Machines Ictech inc.	151 767,00 \$
➤ Équipement Joe Johnson	158 405,66 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'achat à Robert Boileau inc. pour le prix de 151 192,13 \$, taxes incluses, et ce conditionnellement à l'obtention par la municipalité de l'autorisation du règlement d'emprunt numéro 563-2017 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

QUE la directrice adjointe des loisirs et de la culture, Mme Josianne Tardif, doit autoriser au préalable ledit achat.

AMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY-FOURNIER

ACHAT, AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE ET CONSTRUCTION D'UN JEU D'EAU

098-2017

SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT

Trois (3) soumissions reçues :

➤ Équipements Récréatifs Jambette inc.	141 275,53 \$
➤ Construction C.J. Picard inc.	non conforme
➤ Ciment Projeté et Piscines Orléans inc.	187 394,30 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Équipements Récréatifs Jambette inc. pour le prix de 141 275,53 \$, taxes incluses.

MODIFICATION ET CONVERSION DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DU GAZ R-22 AU GAZ R-513A

RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 562-2017 – DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (LERM)

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2017

Dépôt du certificat par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.
Tenue du registre : le 22 mars 2017 de 9 : 00 à 19 : 00 heures.
Signature(s) au registre : 0

CONGRÈS ANNUEL

099-2017

L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMO)

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame France Dubuc, à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, lequel se tiendra du 14 au 16 juin 2017 au Centre des congrès de Québec.

Que les frais d'inscription au montant de 596,72 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par la municipalité.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée à la directrice générale pour couvrir ses frais de déplacement, sur présentation de factures et reçus à une séance ultérieure.

100-2017

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (AQAIRS)

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'autoriser la directrice adjointe des loisirs et de la culture, Mme Josianne Tardif, à participer au congrès de l'Association Québécoise des Arénas et des Installations Récréatives et Sportives, lequel se tiendra du 28 au 31 mai 2017 à Victoriaville.

Que les frais d'inscription au montant de 459,90 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc..

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée à la directrice adjointe des loisirs et de la culture pour couvrir ses frais de déplacement, sur présentation de factures et reçus à une séance ultérieure.

VOIRIE

RÉFECTION RUE DES CHUTES

101-2017

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 5 (ENGLOBE CORP.)

ATTENDU la résolution numéro 193-2016;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de payer à EnGlobe Corp., la somme de 7 265,26 \$ concernant le contrôle qualitatif des matériaux au projet de réfection de la rue des Chutes, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 900218438 datée du 27 février 2017.

RÉFECTION RUE LAFLAMME

RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 561-2017 – DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (LERM)

Dépôt du certificat par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.
Tenue du registre : le 22 mars 2017 de 9 : 00 à 19 : 00 heures.
Signature(s) au registre : 0

Monsieur Michel Routhier se retire de la table des délibérations du conseil à 20 : 00 heures en raison d'intérêts au prochain sujet (parenté).

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2017

102-2017

SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT

Sept (7) soumissions reçues :

➤ Construction Lemay inc.	878 452,58 \$
➤ Les Excavations Ste-Croix inc.	971 800,73 \$
➤ MK2 inc.	1 043 123,91 \$
➤ Action Progex inc.	1 045 099,76 \$
➤ Giroux et Lessard Ltée	1 126 166,04 \$
➤ Excavations Tourigny inc.	1 175 268,95 \$
➤ Construction Polaris inc.	1 210 686,75 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

ATTENDU QUE les quantités sont à titre prévisionnelles et que le paiement sera effectué sur les quantités réellement utilisées pour la réalisation des travaux prévus au projet;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Construction Lemay inc. pour le prix de 878 452,58 \$, taxes incluses, et ce conditionnellement à l'obtention par la municipalité de l'autorisation du règlement d'emprunt numéro 561-2017 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

QUE le directeur des travaux publics doit autoriser au préalable le début des travaux.

Monsieur Michel Routhier revient à la table des délibérations du conseil à 20 : 01 heures.

RÉFECTION RUE DU BATEAU

103-2017

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 4 (LES SERVICES EXP. INC.)

ATTENDU la résolution numéro 284-2016;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de payer à Les Services exp inc., la somme de 8 640,37 \$, concernant les plans et devis relativement au projet de réfection de la rue du Bateau, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 366427 datée 24 mars 2017.

104-2017

ACCEPTATION DES PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES

ATTENDU la résolution numéro 284-2016;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter les plans et devis préliminaires projet numéro QUE-00237346 datés du 28 mars 2017 concernant les travaux de réfection à la rue Bateau, tels que préparés par Les Services exp inc..

Et de mandater Les Services exp inc. à nous représenter auprès du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention d'un certificat d'autorisation et de tout autre ministère pour autres autorisations si requises.

QUE la municipalité s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

105-2017

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 564-2017

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à la réfection de voirie, d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial à la rue du Bateau;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2017

ATTENDU QUE les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

ATTENDU QUE le coût total de l'achat et des travaux est estimé à ± 1 150 446 \$ net;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de l'achat et des travaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 07 mars 2017;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Gratien Tardif

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 564-2017 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 564-2017 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 564-2017 entrera en vigueur conformément à la loi.

AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

106-2017

ATTESTATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2017

ATTENDU la lettre datée du 28 février 2017 concernant l'aide financière accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU QUE la municipalité prévoit effectuer le rapiéçage mécanique de la chaussée pour l'année 2017 tel que spécifié dans notre lettre que nous ferons parvenir en avril 2017;

ATTENDU QUE ce projet est estimé à près de 78 500 \$ et est conforme aux exigences du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal »;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement que le conseil municipal atteste lesdits travaux d'amélioration du réseau routier municipal.

HYGIÈNE DU MILIEU

107-2017

MANDAT EXPERTISE HYDROGÉOLOGIQUE (ARRAKIS CONSULTANTS INC.)

ATTENDU l'obligation pour la municipalité de se conformer aux exigences du Règlement sur les prises d'eau et leur protection (le RPEP) au plus tard en avril 2021;

ATTENDU l'obligation pour la municipalité de définir l'aire d'alimentation éloignée de sa prise d'eau;

ATTENDU l'obligation pour la municipalité de réviser les aires de protection intermédiaire de sa prise d'eau;

ATTENDU l'obligation d'évaluer l'indice de vulnérabilité (indice DRASTIC) de chacune de ces aires;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2017

ATTENDU l'offre de service professionnel de la firme Arrakis Consultants inc. datée du 31 janvier 2017 relativement à la réalisation des travaux d'expertise hydrogéologique nécessaires pour que la municipalité se conforme aux exigences du RPEP;

ATTENDU QUE les travaux se réaliseront en deux étapes :

1ère étape : Planification, coordination et supervision d'un levé géophysique :
4 550 \$, en sus des taxes;

2ème étape : Expertise hydrogéologique (incluant supervision des forages) :
16 550 \$, en sus des taxes.

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de mandater la firme Arrakis Consultants inc. à procéder aux travaux d'expertise hydrogéologique pour un montant budgétaire de 4 550 \$, en sus des taxes, pour la réalisation de la 1ère étape et pour un montant budgétaire de 16 550 \$, en sus des taxes, pour la réalisation de la 2ième étape telles que décrites dans l'offre présentée.

QUE le directeur des travaux publics doit autoriser au préalable le début des travaux de la 2ième étape.

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)

108-2017

DEMANDE DE CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement que la municipalité s'engage :

- à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- à approuver le contenu et autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- à attester par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2017

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2017

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 15 février 2017.

109-2017

PROPOSITION DE CHANGEMENTS AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

ATTENDU la proposition du comité consultatif d'urbanisme d'apporter la modification suivante :

Règlement de lotissement numéro 390-2007 :

- Modifier l'article 4.1.3. Normes minimales régissant les lots non desservis et partiellement desservis.

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter la modification demandée, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

LOISIRS ET CULTURE

PARCS MUNICIPAUX

110-2017

HONORAIRES PROFESSIONNELS N^o 2 (ENGLOBE CORP.)

ATTENDU la résolution numéro 128-2016;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de payer à Englobe Corp., la somme de 1 661,39 \$ concernant l'inspection du talus dans le secteur du belvédère projeté et d'un avis géotechnique quant à la stabilité actuelle du talus et de l'impact des travaux projetés sur la stabilité, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 900217806 datée du 02 mars 2017.

111-2017

ENSEIGNES POUR LES PARCS MUNICIPAUX – SOUMISSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT

Une (1) soumission reçue :

	<u>Option 1</u>	<u>Option 2</u>
	1 enseigne	2 enseignes
➤ Les Enseignes Pala inc.	3 700,00 \$	7 100,00 \$

Les prix indiqués excluent toutes taxes.

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter la soumission selon l'option 2 et d'accorder le contrat d'achat à « Les Enseignes Pala inc. » pour le prix de 7 100 \$ pour l'achat de deux enseignes, taxes en sus, selon l'offre présentée.

TERRAIN DE JEUX

112-2017

ENGAGEMENT DE LA COORDONNATRICE EN CHEF

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'engager Mme Cynthia Morin de Sainte-Croix à titre de coordonnatrice en chef pour le terrain de jeux pour l'été 2017 sous la supervision de la directrice adjointe des loisirs et de la culture.

Début de l'emploi : 15 mars 2017

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2017

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

113-2017 **TARIFICATION 2017**

ATTENDU la tenue d'un terrain de jeux pour la saison estivale 2017;

ATTENDU le coût des inscriptions suivant :

SANS SERVICE DE GARDE :

- Tarif 7 semaines : 1^{er} enfant : 195 \$
2^e enfant : 175 \$
3^e enfant : 155 \$
4^e enfant : gratuit
- Tarif à la semaine : 40 \$/semaine

AVEC SERVICE DE GARDE :

- Tarif 7 semaines : 1^{er} enfant : 250 \$
2^e enfant : 230 \$
3^e enfant : 210 \$
4^e enfant : gratuit
- Tarif à la semaine : 55 \$/semaine

NON-RÉSIDENTS :

- 350 \$ par enfant (sans service de garde)
- 450 \$ par enfant (avec service de garde)

ATTENDU QUE les activités seront offertes du 26 juin au 11 août 2017 et qu'un service de garde sera disponible;

ATTENDU la tarification préparée par la directrice adjointe des loisirs et de la culture laquelle est annexée aux présentes;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif et résolu unanimement d'accepter la programmation telle que présentée.

PAVILLON DE SERVICES

114-2017 **DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 4 (C.J. PICARD INC.)**

ATTENDU la résolution numéro 203-2016;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de payer à C.J. Picard inc., la somme de 18 812,19 \$ relativement aux travaux de construction du pavillon de services, telle que plus amplement détaillée à la recommandation de Monique Brunet, architecte, datée du 24 mars 2017.

OPTIMISATION DE L'ABRI PERMANENT

115-2017 **DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 4 (C.J. PICARD INC.)**

ATTENDU la résolution numéro 203-2016;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de payer à C.J. Picard inc., la somme de 3 438,05 \$ relativement à l'optimisation de l'abri permanent, telle que plus amplement détaillée à la recommandation de Monique Brunet, architecte, datée du 24 mars 2017.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2017

VARIA

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

116-2017

**ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME THÉRÈSE BOISVERT,
PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS FLORAUX DE LA
MUNICIPALITÉ**

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement d'engager Madame Thérèse Boisvert de Sainte-Croix pour agir à titre de préposée temporaire à l'entretien des aménagements floraux de la municipalité pour la saison estivale 2017, tel que recommandé par le comité d'embellissement et qui en fera la supervision.

Début de l'emploi : De juin à septembre, horaire variable comportant environ 300 heures pour la saison, maximum 35 heures/semaine.

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

Monsieur Jean-Pierre Ducruc se retire de la table des délibérations du conseil à 20 : 18 heures en raison d'intérêts au prochain sujet (président de l'OBV du Chêne).

ORGANISME DES BASSINS VERSANTS (OBV) DE LA ZONE DU CHÊNE

117-2017

COURS D'EAU SECONDAIRE DU RUISSEAU BARBIN - MANDAT

ATTENDU la nécessité d'avoir de l'information sur l'historique du parcours du cours d'eau secondaire du Ruisseau Barbin (cours d'eau tributaire innommé);

ATTENDU l'expertise de l'OBV (Organisme des bassins versants) de la zone du Chêne dans le domaine des cours d'eau;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de mandater l'OBV de la zone du Chêne à débiter l'étude nécessaire à ce projet.

Monsieur Jean-Pierre Ducruc revient à la table des délibérations du conseil à 20 : 19 heures.

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES BÉNÉVOLES EN RECHERCHE DE
SAUVATAGE (AQBR)**

118-2017

DEMANDE D'AUTORISATION

ATTENDU QUE l'Association Québécoise des Bénévoles en Recherche et Sauvetage (AQBR) est un organisme à but non lucratif composé de groupes de bénévoles en recherche et sauvetage dont les groupes de Rivière-à-Pierre et de Québec-Métro œuvrant sur le territoire de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE ces groupes de bénévoles sont appelés à participer aux opérations de recherche et sauvetage à la demande d'une autorité reconnue, tel un corps de police municipal ou la SQ et ce, sans frais pour la municipalité desservie;

ATTENDU QUE pour maintenir leur capacité d'intervention, les bénévoles sont appelés à suivre une formation consciencieuse et à s'entraîner régulièrement;

ATTENDU QUE les formations sont offertes environ 6 mois par année d'une fréquence de une à deux fois par semaine;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2017

ATTENDU QUE l' Association est présentement à la recherche d'un local pouvant être mis à sa disposition gratuitement pour la formation de ses bénévoles;

ATTENDU QUE la salle de formation de la caserne incendie de Sainte-Croix est disponible;

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'autoriser l'utilisation de la salle de formation de la caserne incendie de Sainte-Croix gratuitement pour la formations des bénévoles de l' Association Québécoise des Bénévoles en Recherche et Sauvetage.

PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÉGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006

- Information concernant le cours d'eau secondaire du Ruisseau Barbin.
- Information concernant la réfection de la rue du Bateau.
- Information concernant le mandat pour services professionnels du dossier Circuit Riverside Speedway de Sainte-Croix.

119-2017 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 25 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Christiane Couture
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.